

Thursday 25 February

CERN COLLOQUIUM

at 16.30 hrs – Auditorium

The protein as a physics laboratory

by Hans FRAUENFELDER / Department of
Physics, University of Illinois, Urbana-
Champaign

TRAINING AND EDUCATION ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT GENERAL Tél. 2844

Jeudi 18 février

de 13.00 h à 13.30 h – Amphithéâtre

Science pour tous

par R. CARRERAS

L'APPRENTISSAGE AU CERN Information et recrutement

L'apprentissage au CERN est régi par les lois, règlements et contrats en vigueur dans le canton de Genève. En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis obtiennent le Certificat Fédéral de Capacité suisse.

7 places au total sont offertes pour les 2 professions enseignées au CERN :

- Electronicien
- Laborant en physique

L'apprentissage dure 4 ans.

Minima requis pour faire acte de candidature :

- avoir 15 ans révolus à la date du début de l'apprentissage
- avoir terminé la scolarité obligatoire
- avoir un niveau scolaire correspondant à la 9^e à Genève et à la 3^e en France (avec les mathématiques comme branche forte)
- résider en Suisse ou dans la région frontalière de Genève
- être ressortissant d'un pays-membre du CERN (CH-F-D-GB-I-E-A-B-NL-S-N-DK-GR-P)

Sur demande*, les brochures d'informations et les formulaires de candidature seront envoyés aux intéressés en février et mars.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard : le 18 mars 1988 .

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont complètes. Des photocopies (pas les originaux !) des documents suivants doivent être jointes au formulaire de candidature :

- carte d'identité ou passeport
- toutes les notes scolaires du début du secondaire à l'année en cours, soit : les livret de scolarité et bulletin scolaire suisses, les bulletins trimestriels français, ou autres.

La sélection (test de math., entrevue, stages pratiques) a lieu de mars à mai.

Les apprentis sont engagés (contrats signés) au plus tard en juin.

L'apprentissage débute le 1^{er} septembre.

En règle générale, le CERN n'engage pas ses apprentis directement après leur apprentissage.

Des informations complémentaires sur les programmes de ces apprentissages au CERN peuvent être obtenues auprès des Maîtres d'Apprentissage :

- 'Electronicien' : R. Gay / PE, tél. (83)47.28.
- 'Laborant en Physique' : J.L. Loquet / PE, tél. (83)47.27.

Tous renseignements sur les apprentissages dans d'autres entreprises à Genève peuvent être obtenus auprès de l'Office d'Orientation et de Formation Professionnelle, 6 rue Prévost-Martin, 1211 Genève 4 (tél. 20.86.55).

Pour d'autres renseignements, s'adresser au Secrétariat des Apprentissages.

*) Secrétariat : M. Duval / PE, bât. 54/R-009,
tél. (83)44.60



Au : Secrétariat des Apprentissages

De :

Division :

Je désire recevoir la documentation sur l'apprentissage de :

☐ Laborant en Physique

☐ Electronicien

INFORMATIONS GENERALES GENERAL INFORMATION

NOTICE TO AUTHORS OF CERN PUBLICATIONS

Since October 1987 the Scientific Information Service has stopped purchasing reprints of CERN publications. The phasing out of the reprint exercise has now entered the final stage. Therefore, all authors of CERN publications for which SIS has purchased reprints in the past (received prior to November 1987) are kindly requested to arrange for their remaining reprints to be picked up at SIS as soon as possible.

Please contact Miss Lysiane Besson, tel. 2432.

Scientific Information Service